



# Comité de pilotage

## RAPPORT

10 MARS 2017

<b>PRÉSIDENT</b>	Kristian Vanderwaeren (AGD&A) et Abram Op de Beeck (BASF pour ESSENCIA)
<b>NOTULIST</b>	Sophany Ramaen (Secrétariat du Forum national)
<b>PRÉSENTS</b>	Herman Van Cauwenberghe (AGD&A), Liesbet Fransen (AGD&A), Hans Pieters (cabinet Van Overtveldt), Chris De Clerck (AGD&A), Sophany Ramaen (AGD&A), Ilse Eelen (AGD&A), Werner Rens (AGD&A), Jeroen Sarrazyn (AGD&A), Dorothy Cardoen (AGD&A), Katrien De Wachter (AGD&A), Jef Hermans (Portmade pour VEA-CEB), Antonia Block (COMEOS), Jan Van Wesemael (Alfaport - VOKA), Roger Beeckman (AGD&A), Sabine De Schryver (AGD&A), Jan Robbroeckx (UMICOR pour Agoria), Jessy Van Aert (EVONIK pour ESSENCIA)
<b>EXCUSÉS</b>	Marc Bogaerts (Brussels Airport) Dirk Aerts (Customs4Trade) Serge Gumieny (Nike),

### Point 1 à l'ordre du jour : Résultats des groupes de travail

Les convenors présentent brièvement les résultats obtenus par leur groupe de travail depuis la dernière réunion du Comité de pilotage.

#### Groupe de travail Sortie de marchandises

- À propos de l'absence de confirmation d'exportation et des problèmes sur la preuve alternative :
  - o Une analyse de la méthode de travail a été effectuée à Zaventem ;
  - o Lors du forum régional (le 10/03) à Zaventem, on a abordé la façon dont on peut supprimer l'arriéré pour cet été (l'administrateur général a déjà formulé cette promesse auparavant lors du meeting avec Air Cargo Belgium) ;
  - o Il est important de faire une distinction entre une preuve alternative pour l'exportation (simple) et une preuve alternative pour le transit (compliquée) ;
  - o Dorothy et Nathalie se réuniront pour élaborer une procédure uniforme à l'attention des ESD liés à la preuve alternative.
- À propos de la consolidation :
  - o Le 13/3, Dorothy était en réunion avec John Kerkhof de la Régie portuaire pour se pencher sur les possibilités dans ACPS.
  - o Roger indique que le service Automatisation est prêt, mais l'input du secteur privé fait défaut. La douane n'obtient le lien entre le numéro du conteneur et MRN que pour un certain nombre de terminaux via Codeco. Ce serait bien si un lien était créé entre la douane et ACPS étant donné que certaines entreprises encodent déjà les informations nécessaires dans ACPS. Cependant, l'enregistrement dans ACPS n'est pas obligatoire. La douane ne dispose d'aucune base légale pour rendre cet enregistrement obligatoire. Aux Pays-Bas, un accord a été conclu pour tout le port.

#### Groupe de travail Marchandises introduites

- On a diminué le nombre de séances plénières pour se concentrer sur le processus d'analyse dans des groupes distincts (transport aérien, transport maritime, etc.). Le 14/02, on a tenu une première réunion préparatoire. Le 22/02, on a tenu une réunion d'analyse sur la simplification des procédures bulk.
- Un premier brouillon du document d'analyse sera prêt d'ici la fin du mois de mars/début du mois d'avril ;
- La douane devra adopter un point de vue sur certains sujets abordés dans le document d'analyse.

#### Groupe de travail Régimes particuliers

- Présentation des Quick wins :
  - o La procédure de demande des autorisations : en cas de demande de modifications d'une autorisation existante, le numéro d'autorisation ne change pas ; on ne doit indiquer que les données qui changent sur le formulaire de demande, et non les données complètes ; on ajoute les engagements dans le formulaire de demande ; un code de localisation unique pour une localisation unique (seulement encore nécessaire pour des autorisations qui ne se trouvent pas dans MASP) ;
  - o Audit : envoyer directement la demande d'autorisation des entreprises OEA au CREs,
  - o Rapportage PLDA aux opérateurs économiques : système push pour entreprises OEA, les données doivent encore être déterminées.
- CDU et ancienne autorisation d'entrepôt douanier de type E : selon la CDU, il n'est plus possible d'octroyer davantage d'autorisations de type E par entrepôt. Cela a été brièvement traité, nécessite une concertation approfondie au niveau européen, demande au commerce d'aussi exercer une pression.

## Groupe de travail Accises

- Le délai pour la codification de la législation sur les accises n'est pas encore connu. Le CDU reste prioritaire, mais des réunions sur l'adaptation de la LGDA (et de la codification des accises y afférente) ont déjà lieu (avec le Luxembourg) ;
- Exception établissement d'accise pour le jus d'orange frais : le cabinet attend un dossier du secteur avant d'adopter une position ;
- Simplification introduction AC4 : la question a été posée au cabinet, et le cabinet indique qu'un assouplissement n'est pas à l'ordre du jour ;
- Sabine De Schryver demandé à Herman Van Cauwenberghe si une réduction de la garantie d'expédition des accises pour des marchandises communautaires est possible pour un OEA. Aucune réponse à cette question n'a encore été fournie.

### Point 2 à l'ordre du jour : Représentation directe avec facilités financières

PLDA est prête.

Le secteur privé n'a pas de commentaire sur le modèle de l'acte de cautionnement plus, proposé par l'AGD&A.

Jan Van Wesemael a demandé à Luc Van de Velde si des représentants directs sont autorisés à faire de l'auto-archivage, contrairement à ce qui est indiqué dans la circulaire portant la référence D.D. 312.592 (du 01/07/2012). Le service Contentieux doit encore fournir une réponse à cette question.

La communication relative à la représentation directe avec facilités financières doit concorder avec celle du service Communication, du secrétariat du Forum National, du cabinet et du secteur privé. Les représentants du secteur privé demandent une communication commune.

Luc Van de Velde souligne que la représentation directe en Belgique était déjà d'application et que l'on y ajoute désormais des facilités financières (valable à partir d'avril).

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Arriver à un accord sur la proposition de mandat (RD avec fac. fin.)	Luc Van de Velde et Olivier Schoenmackers	27/03/2017
Rédiger une note interne sur la conclusion d'un PV de vérification	Service Contentieux et service Législation	27/03/2017
Communiquer la note interne au service Operations concernés	Herman Van Cauwenberghe	31/03/2017
Fournir une réponse à la question relative à l'autorisation d'auto-archivage pour des représentants directs	Luc Van De Velde	27/03/2017
Préparer communément la communication sur les RD avec facilités financières	AGD&A et secteur privé	31/03/2017

### Point 3 à l'ordre du jour : Conséquences nouvelle structure

Lors de la réunion managementteam AGD&A du 21/03, on conviendra qui deviendra convenor du groupe de travail Régimes particuliers et du groupe de travail Communication.

Le Comité de pilotage est d'accord de changer le nom « groupe de travail Communication » en « Communication et Marketing ».

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Transmettre le nom des convenors GT Communication et Marketing et GT Régimes particuliers au Comité de pilotage en vue d'un accord	Sophany Ramaen	22/03/2017
Communiquer le nom des nouveaux convenors sur le site Web	Sophany Ramaen	24/03/2017

### Point 4 à l'ordre du jour : Communication officielle

La communication effectuée sur le site Web du Forum national et dans la lettre d'information mensuelle n'est pas une communication officielle de l'AGD&A. Par conséquent, les informations peuvent être mises à disposition uniquement en anglais (la législation linguistique n'est pas d'application), les drafts des notes peuvent être diffusés et les directives officielles en matière de communication du SPF Finances ne doivent pas être suivies. Le site web Naforna ne comprend aussi que la communication sur le fonctionnement du Forum national et ne sera pas élargi aux autres communications de l'AGD&A. On retrouve la communication étendue et officielle sur le site web officiel de l'AGD&A.

### Point 5 à l'ordre du jour : accords pratiques pour le groupe de travail ICT

Le Comité de pilotage donne son feu vert pour la rédaction des rapports en anglais. Le Comité de pilotage est d'accord pour la création d'un groupe de travail Échange de données (GT ICT).

### Point 6 à l'ordre du jour : Overleg Douane Bedrijfsleven (ODB) Pays-Bas

Le secteur privé propose les sujets suivants à aborder au niveau du Comité de pilotage, facilités par le Benelux :

- la garantie : Actuellement, la Commission européenne se penche sur une révision de l'article 84 du CDU DA (calcul de la garantie). Peut-on défendre une position commune (douane BE et NL et secteur privé) au niveau européen ? Lorsque la

Commission européenne appliquera la modification légale, peut-on veiller au « level playing field » aux PB et en BE en mettant simultanément en œuvre les nouvelles règles ?

- les administrations douanières peuvent-elles aussi se mettre d'accord sur une mise en œuvre simultanée d'autres règles ? Ex. durée des autorisations ;
- 2<sup>e</sup> déclaration d'exportation : marchandises pour lesquelles la déclaration d'exportation a été faite en BE, qui sont regroupées aux PB reçoivent une 2<sup>e</sup> déclaration d'exportation aux PB. Les entreprises ne reçoivent qu'une seule preuve de sortie qui compte pour une preuve d'exonération de la TVA. N'est-il pas possible de n'exiger qu'une seule déclaration d'exportation ?
- Communication des administrations douanières : partager des expériences et des bonnes pratiques ;
- Quelles sont les possibilités de collaboration dans le cadre du Benelux, conformément au projet transit douanier avec usage limité de papier ?

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Envoyer proposition des points à l'ODB	Sophany Ramaen	24/03/2017

#### Point 7 à l'ordre du jour : Comité stratégique

Kristian Vanderwaeren souhaite discuter du draft du nouveau plan stratégique lors de la première réunion du comité stratégique. Des modifications sont-elles nécessaires ? Quel est leur input ? À ce propos, il souhaite des managers expérimentés dans le domaine de la gestion des grandes entreprises et ayant des contacts avec la douane. La réunion aurait lieu en juin (ou au plus tard en septembre). La version finale du plan stratégique est prévue pour fin 2017.

Lors de la prochaine réunion, la composition du comité stratégique peut être différente, cela dépend de l'ordre du jour.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Communiquer le nom des nouveaux candidats du Comité stratégique au secrétariat du Forum national	Abram Op de Beeck	Fin Mars
Décision sur la composition sur base de la liste des candidats	Kristian Vanderwaeren	Mars
Contacteur les membres du comité stratégique pour le premier meeting	Sophany Ramaen	Mars

#### Point 8 à l'ordre du jour : Proposition des nouvelles heures d'ouverture du Helpdesk PLDA

Chris De Clerck donne les explications suivantes :

Le Helpdesk est actuellement joignable chaque jour ouvrable de 06h00 à 22h00 et le samedi de 08h00 à 17h00. Une comparaison avec les pays voisins démontre que la Belgique est une exception.

- \* Helpdesk douane Pays-Bas : chaque jour ouvrable de 07h00 à 17h00, et pas le week-end ([https://www.belastingdienst.nl/wps/wcm/connect/bldcontentnl/standaard\\_funcities/prive/contact/belastingtelefoon\\_bellen/nationale\\_helpdesk\\_douane](https://www.belastingdienst.nl/wps/wcm/connect/bldcontentnl/standaard_funcities/prive/contact/belastingtelefoon_bellen/nationale_helpdesk_douane))
- \* Helpdesk douane Allemagne : chaque jour ouvrable de 07h00 à 18h00, et pas le week-end ([http://www.zoll.de/EN/Service\\_II/Contact/contact\\_node.html#doc94800bodyText2](http://www.zoll.de/EN/Service_II/Contact/contact_node.html#doc94800bodyText2))
- \* Helpdesk douane France : chaque jour ouvrable de 09h00 à 17h00, et pas le week-end (<https://pro.douane.gouv.fr/prodouane.asp>)

De plus, une analyse des appels entrants des six premières semaines de 2017 nous permet de constater :

- \* qu'avant 07h00 et après 19h00, on n'enregistre en moyenne aucun appel par heure
- \* qu'entre 07h00 et 08h00 d'une part, et entre 18h00 et 19h00 d'autre part, on compte en moyenne entre deux et trois appels par heure
- \* Le nombre d'appels n'est important qu'entre 08h00 et 18h00, avec un pic de presque 35 appels par heure
- \* On enregistre en moyenne une dizaine d'appels par jour le samedi. Remarque : on a relevé un cas aberrant : d'après une analyse des détails, il s'avérait que l'augmentation des appels était dû au fait que l'on ne répondait pas à plusieurs appels, et qu'alors les opérateurs rappelaient à plusieurs reprises

À partir de cela, on propose : supprimer le samedi comme jour d'ouverture, limiter les heures d'ouverture de 08h00 à 18h00 en semaine. Les répercussions seront très faibles pour les opérateurs, vu (1) le nombre limité d'appels, et (2) la permanence en dehors des heures et des jours d'ouverture (télétravail). L'avantage pour la douane est que l'effectif actuel est plus efficace pendant les heures de pic. Le numéro de téléphone reste le même.

Le Comité de pilotage n'a aucune objection à cette proposition.

La date de la probable entrée en vigueur de cette proposition n'est pas encore connue. Dès que ce sera le cas, celle-ci devra être communiquée.

Des informations à propos des procédures d'urgence en cours seront fournies via le menu.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Communiquer la date d'entrée en vigueur des nouvelles heures d'ouverture du Helpdesk PLDA	Chris De Clerck	ASAP
Communiquer les nouvelles heures d'ouverture	Sophany Ramaen et service Communication	Dès que la date d'entrée est connue

**Point 9 à l'ordre du jour :** Nouveau site Web AGD&A

Le site web sera lancé le 13/03.

Lien en néerlandais : [http://financien.belgium.be/nl/douane\\_accijnzen](http://financien.belgium.be/nl/douane_accijnzen)

Lien en français : [http://finances.belgium.be/fr/douanes\\_accises](http://finances.belgium.be/fr/douanes_accises)

Les adaptations les plus importantes sont :

- Répartition par groupe cible : Particuliers – Entreprises – à propos de l'AGD&A ;
- Intégration de l'ancien site web PLDA ;
- Nouvelle répartition de l'information ;
- Apparition d'un RSS-feed pour communiquer des procédures d'urgence. À cet effet, une bannière apparaîtra probablement sous le menu ;

En outre :

- on ajoutera du contenu. La douane s'engage à publier des textes compréhensibles ;
- Le site portail complet finances.belgium.be (donc douane\_accises compris) fera prochainement l'objet d'un nouveau « look & feel » (site plus moderne et adaptatif) ;
- Les formulaires et e-services ne se trouvent pas sur un site web d'informations. Ils apparaissent dans d'autres applications ;
- On n'utilisera pas de système data management (c'est-à-dire le déplacement automatique des informations sur le site en fonction des intérêts). On choisit de gérer les informations nous-mêmes.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Tenir Sophany informée de l'apparition du nouveau site web	Katrien De Wachter (AGD&A)	ASAP
Publier un message d'actualité sur nafora.be	Sophany Ramaen	Dès que Katrien aura envoyé la communication
Envoyer un feed-back éventuel sur le nouveau site web à Katrien De Wachter	Membres du Comité de pilotage	En continu

**Point 10 à l'ordre du jour :** E-commerce

Liesbet Fransen a donné de brèves explications. Elle et Kristof Vranckaert (qui effectue le suivi e-commerce à l'Administration centrale) ont eu une réunion avec Charles Bourton (AGD&A Bierset). Kristof effectuera une analyse de l'e-commerce au moyen des préparations de Charles Bourton et se réunira avec un nombre limité de personnes du secteur privé pour en discuter. Il a contacté Kristin Van Kesteren-Stefan (Régie portuaire Anvers) à ce propos.

Le Comité de pilotage décide que cela ne sera provisoirement pas repris dans un des groupes de travail du Forum national pour commencer par aborder le concept très large d'e-commerce avec un nombre limité de personnes.

**Point 11 à l'ordre du jour :** Forums régionaux

L'état d'avancement est communiqué par e-mail aux participants du Comité de pilotage en vue de la préparation de cette réunion. On peut ainsi procéder immédiatement à d'éventuelles remarques.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Transmettre les invitations à titre d'information aux contacts des fédérations	Sophany Ramaen	En continu
Éviter d'avoir les mêmes discussions dans plusieurs groupes de travail (ex. tant au niveau national qu'au niveau régional)	Sophany Ramaen	En continu

**Point 12 à l'ordre du jour :** Divers

L'Assemblée générale se poursuivrait pendant la première moitié d'octobre. Lors de l'Assemblée générale, les convenors présenteront les résultats de l'année d'activité écoulée et feront part des priorités pour l'année d'activité suivante.

Abram Op de Beeck communique le feed-back positif du secteur privé sur le fonctionnement renouvelé du Forum national. Le secteur privé est satisfait de la présence des services pertinents aux réunions, de l'approche résolue et du suivi des points à l'ordre du jour, de la représentation des régions, de la collaboration entre les services de douane et de la bonne préparation des convenors.

Le Comité de pilotage est conscient que les efforts nécessaires devront être fournis pour continuer sur cette lancée positive.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Envoyer le doodle aux membres du Comité de pilotage pour déterminer une date pour l'Assemblée générale (première moitié d'octobre)	Sophany Ramaen	24/03/2017

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 12 mai à 12h30. La réunion subséquente aura lieu le mardi 27 juin à 12h30.